



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Lannion, le 21 janvier 2025

Monsieur François FLOURIOT
Kermenguy
22710 PENVENAN



N/Réf. : PLB/CM/JB/YF/ER/CB
Direction : Aménagement du territoire, Environnement et cycle de l'eau
Dossier suivi par : Claire Borgo
Courriel : pluih@lannion-tregor.com

Objet : Concertation PLUi-H – Commune de Penvénan
Réf. : PLUi-H_20250117_FLO_22166

Copie : Mairie de Penvénan

Monsieur,

Par courrier en date du 17 janvier 2025, vous sollicitez Lannion-Trégor Communauté au sujet d'un bâtiment annexe situé sur la parcelle cadastrée B 448 à Penvénan afin qu'il puisse bénéficier d'un changement de destination. Actuellement, ce bâtiment est classé en zone Nh et n'est pas identifié par le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Penvénan approuvé le 14 avril 2011, comme pouvant bénéficier d'un changement de destination.

Votre requête est enregistrée dans le cadre de la concertation relative à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Lannion-Trégor Communauté tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Pour votre information, les études suivent leur cours et nous espérons que l'approbation du PLUi-H interviendra lors du 1^{er} trimestre 2026.

Je tiens par ailleurs à vous informer que l'identification du bâti pouvant changer de destination au sein de la zone naturelle est très réglementée et doit être limitée (*art L 151-11 du code de l'urbanisme*). De ce fait, les études menées dans le cadre des documents d'urbanisme et donc du PLUi-H conduisent à limiter cette possibilité de changement de destination à des bâtiments revêtant un intérêt d'un point de vue du patrimoine architectural.

Sans préjuger de la réponse qui sera donnée à votre requête, je vous invite cependant à suivre les étapes de la concertation publique (mise à disposition d'un registre dans votre mairie, enquête publique...) organisée durant l'élaboration du PLUi-H, notamment via les informations qui seront données sur le site internet de l'agglomération www.lannion-tregor.com ou via le magazine communautaire.

.../...



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

.../...

Lors de vos prochaines correspondances avec les services de Lannion-Trégor Communauté, je vous remercie de bien vouloir rappeler la référence sous laquelle votre demande a été enregistrée, à savoir :

PLUi-H_20250117_FLO_22166

Le service planification reste à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Paul LE BIHAN,

Vice-Président en charge de
l'aménagement du territoire,
de la planification et de l'urbanisme